

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 mai 2025
N° 27

OBJET : Adoption du budget primitif du lotissement communal de Pinisolu de l'exercice 2025.

Date de la convocation : 19/05/2025	L'an deux mil vingt-cinq, et le vendredi 23 mai , à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint au Maire.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALCQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 09	<u>Etaient absents</u> : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte.
Nombre de votants : 12	
Quorum : 08	<u>Absents représentés</u> : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250523-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président,

PAR 7 voix POUR et 4 CONTRE (PASSALACQUA Jean-Louis, FENECH Carmel, LIBONATI Julie, ALZAPIEDI Antoine) et 1 abstention (ALFONSI Noëlle) de ces membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT le budget primitif du lotissement communal de Pinisolu de l'exercice 2025.

ADOpte le budget primitif du lotissement communal de Pinisolu de l'exercice 2025 qui s'élève à :

EN FONCTIONNEMENT : 904 634, 70 euros en dépenses.
: 987 156, 06 euros en recettes.

EN INVESTISSEMENT : 846 134,70 euros en dépenses et en recettes.

ARRETE son total :

En dépenses : 1 750 769,40 euros
En recettes : 1 833 290,76 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250523-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation